



**Vous aidez au quotidien
un proche en situation de handicap ?**

APF France handicap vous propose de participer à une formation/
sensibilisation co-animée par un aidant et un professionnel*.

La prochaine session aura pour thème :

**Proche aidant et aidant professionnel,
quelle complémentarité?**

Jeudi 5 décembre 2024 à Niort

9h à 17h

(les repas sont proposés
sur place et pris en charge)

*en lien avec la thématique de la
formation

Renseignements
complémentaires

**05.49.73.52.14
05.46.30.46.60**

APF France handicap

Vous êtes parent, conjoint, frère, sœur... d'une personne en situation de handicap et lui apportez aide et soutien réguliers?

RePairs Aidants est un dispositif proposé par APF France handicap. Il propose des modules de sensibilisation-formation co-animés par un professionnel et un aidant pair-formateur. Les thèmes des sensibilisations-formations sont :

1. Répercussions familiales, professionnelles et sociales
2. Complémentarité aidants professionnels et familiaux
3. Se maintenir en bonne santé
4. Annonce du handicap ou de la maladie
5. Aides et droits des aidants familiaux
6. Être aidant à différentes étapes de la vie
7. Approches techniques et pratiques :
8. Manutention du corps humain
9. Alimentation et diététique
10. Aides à la communication
11. Le fauteuil roulant et les aides techniques : choix et entretien

Aidant pro et proche aidant : quelle complémentarité

La relation entre les aidants et les professionnels est contrainte. Elle pose des questions d'attentes réciproques parfois contradictoires, de confiance, de rivalités inconscientes voire de sentiment de « concurrence ». Pourtant, quelle que soit la relation, il est nécessaire de mettre en place une complémentarité constructive, d'instaurer une relations d'alliance, de s'accorder dans un partenariat efficace. La formation doit permettre de comprendre et analyser ce qui se joue dans cette relation et de réfléchir à des solutions de juste présence réciproque.

Cette formation est gratuite.
Elle se déroulera à la délégation APF France handicap de Niort, 171 avenue de Nantes.

Les repas de midi, proposé sur place est également pris en charge.

Si vous avez besoin de vous faire remplacer auprès de la personne que vous aidez, les frais de suppléance (présence d'un professionnel à domicile auprès de la personne aidée pendant la durée de la formation) peuvent être remboursés sur attestation et justificatifs (voir au dos).

Ce bulletin tient lieu de pré-inscription. Nous reviendrons vers vous pour organiser au mieux votre participation.

Bénédicte Seyler
Directrice territoriale des Actions Associatives

Bulletin réponse à retourner à APF France handicap de Niort (171 avenue de Nantes—79000 Niort)
ou La Rochelle (33 avenue des Amériques - 17000 La Rochelle)

Mme, M. :

Adresse postale

Adresse numérique

Téléphone

Souhaite participer à la journée « Proche aidant et aidant professionnel, quelle complémentarité? »

Jeudi 5 décembre 2024 de 9h à 17h
accueil café à 8h45

Vos remarques et besoins spécifiques :

.....

.....

.....

La gratuité de ces journées est rendue possible grâce au soutien de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

Afin de faciliter votre participation à ces modules de sensibilisation/ formation, le remboursement des frais de suppléance (montant de remboursement sur facture à hauteur de 25€/heure est prévu.

Pour bénéficier de cette disposition, merci de nous indiquer votre besoin, nous vous fournirons une attestation de suppléance. Il vous suffira d'envoyer ces éléments (attestation et facture d'intervention du professionnel) à : aidants.familiaux@apf.asso.fr ou adresser à APF France handicap, politique d'inclusion - 17 bd Auguste Blanqui - 75013 Paris)

J'ai besoin d'une attestation de suppléance

OUI NON

Comment avez-vous eu connaissance de cette action ?

.....
.....
.....
.....

Votre lien avec APF France handicap?

Aucun bénéficiaire adhérent